



Désaccord mur mitoyen

Par **Victorus**, le **05/06/2021** à **15:38**

Bonjour,

J'ai installé un grillage rigide en limite de propriété en 2015, il n'y avait pas encore de voisin car le terrain accolé au mien était un terrain vague.

En 2019, le terrain accolé est viabilisé et vendu. Il se situe à 1,5 m en contrebas du mien. Mon voisin a donc acheté le terrain en connaissance de cause.

Mon nouveau voisin me demande de mettre un mur mitoyen et y poser mon grillage dessus car lui perd du terrain (étant donné qu'il y a un talus abrupt de son terrain jusqu'à la limite de terrain).

Est ce que mon voisin ou la commune peuvent m'obliger à mettre un mur mitoyen ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **05/06/2021** à **16:17**

bonjour,

un mur mitoyen est un mur placé à cheval sur la limite de propriété et qui appartient aux 2 copropriétaires.

je ne vois pas comment un mur mitoyen serait plus avantageux pour votre voisin que votre

grillage implanté en limite de propriété mais sur votre terrain.

voire voisin peut vous demander ce qu'il veut, mais vous n'avez aucune obligation d'accepter, il aurait faire cette demande à son vendeur.

si vous avez une protection juridique, posez lui la question.

salutations